

*Flash-info
Septembre 2022*

Le Mot du Président,

L'envoi de ce Flash-info a été décidé par le Conseil d'Administration de votre amicale INITIATIV'Retraite53 puis, rédigé et mis en forme par les membres du bureau.

Nous avons fait le choix de ne pas revenir sur les activités réalisées depuis le début de l'année, mais nous vous présenterons de nombreuses photos lors de l'Assemblée Générale fixée au 2 Mars 2023.

Nous vous adresserons également avant la fin de l'année les activités proposées pour l'an prochain et notamment un voyage en Europe et des journées de découvertes.

En revanche, nous en profitons pour mettre l'accent sur des sujets qui retiennent notre attention compte tenu de la place qu'occupent les retraités dans la société et des remarques dont nous sommes souvent les cibles.

Attention aux arnaques. Soyons VIGILANTS !

La réforme "100% santé" là aussi, attention tous les soins ne sont pas pris en charge

Mais encore : INITIATIV' pour demain : Un grand projet impulsé par notre Fédération Nationale. Découvrez-les trois domaines d'action retenus.

Au plaisir de nous retrouver. Bonne rentrée à chacune et à chacun.

Claude GABORIAUD

Rappel :

Séjour à PORT BAIL du 23 au 29 Septembre 2023 (7 jours /6 nuits)

Du Marais du Cotentin aux plages du débarquement, en visitant Villedieu les Poêles, la Hague, Cherbourg, Sainte Mère l'Église, Carentan, Bayeux, Arromanches, vous pourrez découvrir cette partie de la Normandie qui allie hauts lieux touristiques et activités maritimes, économiques ou militaires.

Le tarif est fixé entre 750 et 800 € par personne. Vous pouvez en faire part à vos amis et à vos proches.

Il est encore temps de s'inscrire auprès de Jean Yves BEUCHER (06 88 37 12 07)

Ou Georges HEUVELINE (06 86 37 87 93)



INITIATIV 'pour demain

Une plateforme de réflexion et d'actions volontaristes

La Fédération Nationale d'Initiativ' retraite a toujours cherché à anticiper et proposer des solutions crédibles pour répondre aux besoins et attentes de ses adhérents en matière de retraite, santé, grand âge et autonomie. Des mutations importantes de la société ont vu le jour pendant et suite à la crise sanitaire.

C'est dans ce cadre que suite à la mise en place d'un groupe de réflexion, le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale a validé le 22 septembre 2021 la plateforme d'actions : Initiativ'pour demain.

Trois domaines d'actions ont été définis :

- Etre acteur du débat public
- Renforcer le lien social et l'émergence de nouvelles solidarités
- Participer activement à la prise en compte des préoccupations environnementales.

Nous vous proposons ci-dessous une déclinaison de ces trois actions présentant les objectifs recherchés et les leviers dont dispose notre association Initiativ' retraite 53.

☛ Etre acteur du débat public

L'objectif de la Fédération est d'exprimer un avis sur tous les projets d'évolution de la réglementation concernant les seniors (réforme des retraites, autonomie, santé, fiscalité) et de les porter auprès des décideurs.

Initiativ' retraite 53 a la volonté de relayer les positions de la Fédération via notre site internet ou le Flash Infos. Nous pouvons être acteur dans l'accompagnement à la société numérique (voir partenariat avec Générations Mouvement), informer nos adhérents des évolutions en matière de fiscalité, successions.

☛ Renforcer le lien social et l'émergence de nouvelles solidarités

L'objectif défini au niveau national est d'accompagner le soutien entre générations (politique d'appui aux aidants, transmission de savoirs, solidarité financière), de donner une image juste et actuelle de la place des seniors dans la société.

En s'appuyant sur la Convention Initiativ'retraite-MSA, il est demandé aux associations départementales de renforcer les actions de terrain : actions de prévention et de santé publique (ateliers du bien vieillir), expérimentation d'offres innovantes (séjours répit), mise en œuvre d'actions de lutte contre l'isolement et le risque de perte d'autonomie : accès au numérique, aide aux déplacements.

☛ Participer activement à la prise en compte des préoccupations environnementales

La volonté de la Fédération est d'être active et d'agir pour : sensibiliser les seniors et préciser leur rôle dans la transition écologique (en prenant en compte le risque génération bouc émissaire), promouvoir les modes de vie éco responsables, contribuer à l'évolution des comportements individuels.

Initiativ' retraite 53 peut participer en tant que telle aux débats avec les jeunes générations sur les préoccupations environnementales, organiser des réunions d'information sur des thématiques environnementales particulières (évolution du secteur automobile, modes de chauffage, amélioration du logement).

Le Prélèvement automatique des cotisations (SEPA)

A compter de janvier 2023, nous envisageons de mettre en place le règlement de la cotisation annuelle par prélèvement automatique sur votre compte bancaire.

Cette formule évitera les oublis et les rappels et permettra de rationaliser notre gestion pour gagner du temps.

Ainsi, lors de l'envoi de la convocation à la prochaine Assemblée Générale en 2023 avec l'appel de cotisation, nous vous enverrons un mandat SEPA à nous retourner.

Nous vous rappelons que chaque année, nous n'engagerons aucun prélèvement sans vous en avoir préalablement avisé et qu'il sera, à tout moment, possible de suspendre ce prélèvement sans frais.

La réforme « 100% Santé » : **Résultats d'une enquête** **nationale**

Mise en place progressivement à partir de janvier 2019, elle vise à permettre aux consommateurs de se procurer des lunettes de vue et des audioprothèses de qualité sans reste à charge, après l'intervention de l'assurance maladie « base et complémentaire ».

A ce titre, elle fait l'objet d'un suivi régulier, par la Commission Santé de la Fédération Nationale, notamment en termes de taux de recours à ce dispositif, mais également d'impact sur les prestations des mutuelles, et donc de cotisations.

En 2021, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) s'est mobilisée pour s'assurer que l'offre de ces équipements était effective et présentée de manière loyale par les professionnels concernés.

Elle a effectué plus de 1 000 contrôles auprès de plus de 700 opticiens et d'audioprothésistes dans toute la France. Suite à ces contrôles, des professionnels qui mettaient en œuvre, dans ces deux secteurs, des pratiques déloyales en vue de contourner les obligations imposées par la réforme ont été sanctionnés.

Dans le cadre de cette réforme de nouveaux modèles de devis normalisés ont ainsi été établis pour la vente des lunettes de correction et des audioprothèses¹. Ils facilitent la comparaison et le choix en présentant au consommateur, sur un seul et même document, une offre « 100% Santé » et une offre alternative avec reste à charge, afin de l'aider à choisir en toute transparence une offre adaptée à ses besoins tout en préservant son pouvoir d'achat.

De l'enquête menée par la DGCCRF débutée en octobre 2020 et qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, tant dans le secteur de l'optique que de l'audioprothèse, les anomalies suivantes ont été relevées :

- Des modèles de devis normalisés ont été modifiés ou bien les documents ont été mal renseignés, allant même jusqu'à faire apparaître de manière anormale un reste à charge pour l'offre « 100% Santé », ce qui avait pour effet de détourner les consommateurs de cette offre (ces manquements constituent un quart des suites données par les services de la DGCCRF).
- Dans de plus rares cas, les contrôles ont aussi révélé des pratiques de dénigrement de l'offre « 100% Santé » présentée comme une « offre basique » ou « bas de gamme », à l'oral ou à l'écrit via des devis modifiés.
- Chez certains opticiens, l'offre « 100% Santé » n'était parfois pas du tout proposée : les montures n'étaient pas exposées ou présentées en nombre insuffisant, ou encore non signalées comme relevant du « 100% Santé ».
- Moins directement, d'autres manquements constatés, comme par exemple l'absence d'information du consommateur sur l'obligation de remise de devis, ont pu contribuer également à limiter l'information sur l'offre « 100% Santé ».

Sur l'ensemble des contrôles, 514 des 710 établissements contrôlés présentaient au moins une anomalie, soit un taux d'établissements en non-conformité de 72%, avec des manquements de gravité variable et non forcément liés à l'application du dispositif « 100% Santé ». La DGCCRF a d'ores et déjà prévu de reconduire ses contrôles sur la bonne application du dispositif « 100% Santé » par les professionnels en 2023.



Les ARNAQUES

Soyez vigilants !

- **Le Porte à porte** (agents EDF, Gaz, nouveaux habitants, œuvres caritatives)
 - ☞ N'ouvrez pas à un inconnu

Si vous en êtes victime :

Portez plainte à la police ou gendarmerie la plus proche de votre domicile.

- **Au téléphone** (les bilans énergétiques, les mutuelles, les cadeaux, et aussi le ping call qui est une escroquerie qui consiste à recevoir un appel ne faisant sonner qu'une seule fois le téléphone dans le but que l'utilisateur rappelle plus tard et alors la communication est fortement surtaxée dans un pays étranger)

☞ Ne répondez pas et n'appellez que les numéros que vous connaissez.

Si vous en êtes victime :

Téléphone portable : SMS du style « vous avez un colis en attente »

Envoyer un SMS au 33700 précédé de la mention SPAMVOCAL et le N° de l'appelant

Utiliser la fonction « bloquer ce correspondant »

Téléphone fixe : appels multiples du même numéro « l'appel est raccroché aussitôt »

<https://www.33700.fr/identifier-et-signaler-un-spam-vocal/>

Inscription sur liste rouge : demander à votre opérateur, c'est gratuit.

- **Par SMS à la carte VITALE** (Vous avez reçu un message par SMS de l'Assurance maladie vous demandant de renouveler ou de mettre à jour votre carte Vitale)

☞ Ne pas tenir compte de ce message

Il faut savoir que :

- La MSA ou l'Assurance maladie ne demande jamais par message de mettre à jour votre carte Vitale. Cela ne se fait jamais sur internet.
- La mise à jour des données contenues dans votre carte Vitale est gratuite et se fait sur des bornes spécifiques opérées par votre pharmacien ou par votre médecin.
- Seule la connexion soit à votre « espace privé MSA », soit à votre compte Ameli permet l'échange sécurisé d'informations avec les différents régimes d'Assurance maladie.

- **Sur INTERNET**

Le phishing ou hameçonnage : c'est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer ses données personnelles et /ou bancaires. Le fraudeur se fait passer pour un organisme que vous connaissez bien (banque, Impôts, CAF,)

- ☞ Vérifiez l'adresse de l'expéditeur, les fautes d'orthographe et les tournures de phrase
- ☞ Un ami a besoin d'argent : passez-lui un coup de fil avant, sa boîte mail a certainement été piratée
- ☞ Choisissez un mot de passe fort avec des majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux
- ☞ Vérifiez que votre anti-virus est actif et réalisez des mises à jour système.

Si vous en êtes victime :

Portez plainte à la police ou gendarmerie la plus proche de votre domicile.

Signalez l'escroquerie sur la plate-forme PHAROS, voici le lien

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>